

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère du travail

ARRETE

portant nomination du jury du concours pour l'accès au cycle préparatoire
au concours interne de l'inspection du travail au titre de l'année 2018

La ministre du travail,

Vu le décret n° 81-124 du 9 février 1981 portant organisation d'un cycle préparatoire au concours interne de l'inspection du travail ;

Vu le décret n° 2010-235 du 5 mars 2010 modifié relatif à la rémunération des agents publics participant, à titre d'activité accessoire, à des activités de formation et de recrutement ;

Vu l'arrêté du 18 novembre 2011 fixant la rémunération des agents publics des administrations en charge de la santé, de la jeunesse et de la vie associative, des solidarités et de la cohésion sociale, de la ville et des sports participant à titre d'activité accessoire à des activités de formation et de recrutement ;

Vu l'arrêté du 21 décembre 2017 autorisant, au titre de l'année 2018, l'ouverture d'un concours pour l'accès au cycle préparatoire au concours interne de l'inspection du travail ;

Arrête :

Article 1^{er}

La composition du jury du concours pour l'accès au cycle préparatoire au concours interne de l'inspection du travail au titre de l'année 2018 est fixée ainsi qu'il suit :

M. Philippe QUITTAT-ODELAIN

Directeur du travail au secrétariat général du ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt, Président ;

M. Arnaud ALVES DOS SANTOS

Inspecteur du travail à l'Unité territoriale de Meurthe et Moselle de la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de la région Grand Est.

Mme Caroline GUIGUE

Inspectrice du travail à l'Institut national du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle ;

Mme Rita JABBOUR

Enseignante à l'université Paris XII – UFR de droit ;

Mme Leila MARTIN

Directrice adjointe du travail au secrétariat général du ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt ;

M. RANDON Christian

Inspecteur du travail à l'Unité départementale de l'Hérault de la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de la région Occitanie ;

Mme Pascale VIARD

Conseillère d'administration honoraire du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie.

Article 2

En cas d'empêchement, le président du jury sera remplacé par Mme Leila MARTIN, directrice adjointe du travail.

Article 3

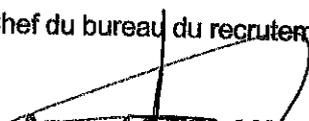
Ce concours est classé dans le groupe 2 pour l'application des dispositions de l'arrêté du 18 novembre 2011 susvisé.

Article 4

Le directeur des ressources humaines est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait, le **08 FEV. 2018**

Le Chef du bureau du recrutement


Arnaud SCOLAN